

Inscription au „Gutedel-Cup 2025“ (Coupe du Chasselas) du 24.04.2025

Entreprise : _____
Personne responsable : _____
Rue, no _____
Npa / Localité _____
Téléphone : _____ Fax: _____
E-Mail: _____

Catégorie :

1 : Simplement BIEN

2 : MARKGRÄFLER classique (seulement Allemagne)

3 : TOP international

4 : Assez INSOLITE

(Veuillez noter les instructions en 2e page !)

Cat.	Millésime	Nom du vin conformément à l'étiquette (y c. particularités)	No lot	Contenance bouteille	Alcool	Acidité	Sucre rés.	Précision pour cat. 3 : AOC, lieu de production, terroir, ...

Inscription : Jusqu'au 01.04.2025 par e-mail à Markgräfler Wein e.V. : info@markgraefler-wein-ev.de

Livraison des vins : Jusqu'au 01.04.2025 à Wetzel Logistik, Hauptstraße 98, CH-4252 Bärschwil | **Objet :** « Coupe Gutedel 2025 »
(le dédouanement des vins ne peut être garanti que s'ils sont livrés à temps)

- Ce formulaire peut être rempli et enregistré et peut donc être renvoyé par email au format pdf.
- Les inscriptions tardives ne pourront pas être prises en compte
- 4 échantillons sont requis par vin et doivent parvenir jusqu'au 01.04.2025 à Wetzel Logistik, Hauptstraße 98, CH-4252 Bärschwil | **Objet :** « Coupe Gutedel 2025 »
- Seuls les vins en bouteilles de 0.75 l max. sont acceptés.
- Merci de livrer les bouteilles sans capsules (ne concerne pas les fermetures à vis).
- Une participation aux frais de: 80,00 € + 19% TVA (= 95,20 €) par vin inscrit sera facturée.
- Si vous avez des questions, veuillez contacter Markgräfler Wein e.V. au tél. +49 631-93 88 00.

Les noms et données des entreprises lauréates seront publiés dans le palmarès. Nous acceptons et reconnaissons par la présente les directives et conditions de participation énumérées au verso.

Cliquer en cas d'acceptation

DIRECTIVES

1. Règles de base (pour toutes les catégories)

- Chaque vin ne peut être présenté qu'une fois, le facteur déterminant étant le «nom du vin conformément à l'étiquette», ainsi que numéro AP/numéro de lot
- Sont exclus les vins ayant déjà obtenu un classement les années précédentes.
- Seuls peuvent participer les vins dans des bouteilles de 0.75 l ou moins.

2. La catégorie

Les trois catégories principales de la **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** reflètent une pyramide qualitative. Il appartient à chaque entreprise de décider dans quelle catégorie placer un vin. Le jury est tenu d'évaluer les vins en termes de qualité et de typicité appropriées à la catégorie respective.

- **Catégorie 1 : Simplement BIEN**

Chasselas (Gutedel) frais, fruité et facile à boire. Vins d'entrée de gamme avec une bonne fluidité de dégustation et des arômes fruités prononcés et typiques du cépage.

- *Vin sec*
- *Sans FML ni arômes de bois*
- *Nouveau millésime et millésime précédent (2024 et 2023)*
- *Au moins 300 bouteilles disponibles*

- **Catégorie 2 : MARKGRÄFLER classique Allemagne régionale**

- Non valable pour les vins internationaux

- **Catégorie 3 : TOP international**

Grand chasselas de style international. Vin avec du corps, issu de vignobles haut de gamme, potentiellement (mais pas nécessairement) caractérisé par un élevage sous bois ou sur lies.

- *Origine définie (AOC, lieu-dit, clos, domaine, terroir) à préciser sur le formulaire d'inscription pour autant qu'elle ne figure pas sur l'étiquette.*
- *Sucre résiduel maximal : acidité totale moins 1 g/l*
- *Millésime : 2023 et plus ancien*
- *Au moins 300 bouteilles disponibles*

- **Catégorie 4 :**

Une catégorie additionnelle qui change chaque année

Chaque année, une variante différente de chasselas sera mise en avant, par exemple vieux millésimes, effervescents, liquoreux ...

Catégorie supplémentaire 2025 :

Assez INSOLITE (Hors des sentiers battus)

Chasselas dans ses versions plus audacieuses et bigarrées. Vins intrigants, accrocheurs, qui surprennent positivement, qu'ils soient de macération, nature ou non filtrés.

- *Vin tranquilles et secs*
- *Aucune prescription relative au millésime*
- *Au moins 200 bouteilles disponibles*

3. Prix spéciaux

- **Personnalité chasselas de l'année**

Un prix honorifique du jury, décerné chaque année à une personnalité qui apporte ou a apporté une contribution particulière à la cause du chasselas.

- **Collection chasselas de l'année**

Prix spécial décerné à l'entreprise qui a présenté la meilleure collection globale.

- *Au moins 3 vins doivent avoir été présentés, répartis sur 2 catégories min.*
- *Le vainqueur est l'entreprise obtenant le meilleur résultat à l'addition des points de ses 3 meilleurs vins classés (2 vins max. par catégorie).*

4. Inscription

Les participants remplissent un bulletin d'inscription et confirment par leur signature qu'ils acceptent les conditions de participation et que les informations fournies sont correctes. En cas d'inscription numérique, il faut cocher la case correspondante pour confirmation.

Pour chaque vin inscrit, 4 bouteilles doivent être mises à disposition. Les échantillons tirés du fût ne sont pas autorisés. Chaque vin doit être accompagné d'une analyse.

Une contribution de 80 € (plus 19% de TVA) est facturée par vin (soit au total 95,20 €).

5. Distinctions

Dans chacune des quatre catégories sont attribuées les distinctions suivantes :

- le 20 % des mieux classés de la catégorie (max. 15 vins) reçoivent une médaille d'or
- les vainqueurs de chaque catégorie, ainsi que les vins classés au 2e et 3e rang reçoivent une distinction spéciale.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. But

La **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** a pour objectif de démontrer le grand potentiel de ce cépage et d'honorer les meilleurs chasselas (Gutedel). Le concours entend contribuer à promouvoir la qualité et à améliorer le profil du produit. Tous les producteurs de chasselas ont la possibilité de participer. Les vins sont évalués dans différentes catégories dans le cadre d'une dégustation officielle, professionnelle et neutre.

2. Responsabilités et structures

La **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** est un projet de Markgräfler Wein e.V., qui est responsable de l'organisation et du déroulement de la dégustation et fournit à cet effet l'infrastructure et le personnel nécessaire.

3. Admission et sélection des vins

Tous les chasselas sont autorisés à participer à la **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** si les règles de base et les exigences de la catégorie respective sont respectées. Il n'existe aucun droit à l'admission et les vins ne répondant pas aux critères de sélection peuvent être exclus à tout moment.

4. Dégustation

Les vins sont dégustés par un jury professionnel qualifié et compétent. Les jurés sont sélectionnés par Markgräfler Wein e.V.

- **Tour préliminaire**

Lors du tour préliminaire, les vins sont dégustés à l'aveugle. Dans chaque catégorie, environ 20 % des meilleurs vins sont retenus en vue du tour final.

S'il y a moins de 30 vins dans une catégorie, aucune épreuve préliminaire n'est organisée.

- **Finale**

Les vins sont dégustés à l'aveugle. En cas d'égalité à la première place, ils sont départagés par une épreuve de barrage.

5. Annonce du concours

L'appel à participer à la **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** sera annoncé par voie de presse.

Les membres de Markgräfler Wein e.V. recevront en outre les documents d'inscription par e-mail.

6. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu le **24 avril 2025 au Kurhaus de Badenweiler (DE)**. Tous les producteurs ayant obtenu une médaille d'or y sont invités. L'organisateur compte sur la présence des producteurs primés, qui seront prévenus en temps utile. Les 3 meilleurs classements et les lauréats des prix spéciaux ne seront annoncés qu'au cours de la cérémonie.

Après la remise des prix, tous les vins médaillés d'or seront présentés au public dans le cadre d'une dégustation. Dans cette perspective, chaque entreprise devra gratuitement mettre à disposition 12 bouteilles de tous les vins primés. Un représentant de l'entreprise respective devra également être présent.

7. Dispositions finales

Les producteurs des vins primés sont autorisés à mentionner leur classement dans le cadre de leur promotion pendant une année à compter de la remise des prix, la catégorie devant être mentionnée. Seul le vainqueur d'une catégorie a le droit de faire de la publicité avec le logo (inscription – et/ou représentation du trophée), mais pas sur l'étiquette de la bouteille.

Les producteurs s'engagent à ne pas vendre les vins primés, en relation avec la mention du concours, à un prix de vente public inférieur à € 3.50 (brut) par bouteille.

En cas de non-observation des critères ci-dessus, l'organisateur Markgräfler Wein e.V. est en droit d'appliquer des sanctions appropriées, telles que l'exclusion du concours pour les années suivantes. Markgräfler Wein e.V. se réserve également le droit d'exclure des participants en cas d'informations incorrectes ou intentionnellement fausses. Il n'existe pas de droit de participation au concours. Le recours par voie judiciaire est exclu.

8. Protection des données

Les données fournies par les participants seront utilisées exclusivement pour le bon déroulement de la **Coupe du Chasselas (Gutedel-Cup)** et supprimées au terme de l'événement. Seuls les noms et données des entreprises lauréates seront publiés dans le palmarès.